



## Projet éolien de Champalounat

### Forum participatif n°1 – Compte-rendu

Salle polyvalente de Saint-Pardoux-Mortierolles-  
Mercredi 7 septembre 2022

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>1. Introduction</b> .....	3
<b>2. Les participants</b> .....	4
<b>3. Synthèse des éléments présentés et des échanges</b> .....	5
<b>4. Les prochaines étapes</b> .....	23
<b>5. Contacts</b> .....	24

## 1. Introduction

Depuis 2016, Iberdrola Renewables France étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur la commune de Saint-Pardoux-Mortierolles. Une première identification du site a été faite en 2016, puis des échanges avec les élus ont eu lieu en 2017 et 2018 pour étudier l'opportunité et la faisabilité du projet. Depuis 2019, le projet est en phase de développement avec la réalisation des différentes études de faisabilité.

Dans le développement de ses projets, Iberdrola Renewables France a à cœur d'échanger et d'impliquer les acteurs locaux, tels que les élus et les habitants. C'est ainsi que pour le projet éolien de Champalounat, différents rendez-vous de concertation sont prévus, mêlant temps d'échanges, présentation et réflexions communes. Des outils d'information (lettre d'information et site Internet) vous sont également proposés.

Dans le cadre de la démarche de concertation sur le projet éolien de Champalounat, un premier rendez-vous a été réalisé : le forum participatif n°1.

Le présent compte-rendu est dédié à la retranscription des échanges réalisés avec les habitants présents le 7 septembre 2022, lors de ce forum participatif. Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de cette rencontre, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Iberdrola Renewables France.

Ce forum participatif, ouvert à l'ensemble des habitants de la commune, avait pour objectifs de :

- Vous présentez les premiers éléments du projet
- Répondre à vos questions et échanger avec les habitants de Saint-Pardoux-Mortierolles
- Vous permettre d'émettre vos premières idées pour contribuer au projet et à son développement

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés, ainsi que la synthèse des échanges, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques et questions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par le développeur Iberdrola Renewables France.

## 2. Les participants

La session de ce forum d'information a rassemblé 37 participants. Les équipes d'Iberdrola Renouvelables France et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

### Iberdrola Renouvelables France :

- HUNOT Céline, Assistante chef de projet
- RABIER Frédéric, Responsable développement Sud-Ouest

### DEMOPOLIS CONCERTATION :

- JANIN Mael, Consultant
- VIALLE Charline, Cheffe de projets

### **3. Synthèse des éléments présentés et des échanges**

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet éolien à l'étude et la transition énergétique par le biais de différentes affiches et kakémonos. Au cours des différents échanges, l'ensemble des questions ont été relevées.

L'ensemble des supports présentés sont consultables sur la plateforme participative du projet

## Présentation d'Iberdrola Renouvelables France

Un Kakémono présentait l'entreprise en charge du développement du projet



### QUI SOMMES-NOUS ?

Iberdrola Renouvelables est leader depuis plus de 20 ans dans le marché énergétique français en tant que producteur et fournisseur d'énergie verte.

Originaire d'Espagne et avec 170 années d'expérience, le groupe est le plus grand producteur d'énergies renouvelables d'Europe et des États-Unis et le premier producteur d'énergie éolienne.



### NOS VALEURS ET ENGAGEMENTS

Iberdrola a à cœur de développer ses projets en bonne intelligence avec les acteurs locaux (élus, riverains, associations...) dans une démarche d'échange et de transparence. Tous les salariés d'Iberdrola se mobilisent pour accompagner les territoires sur lesquels l'entreprise développe des projets à chaque étape qui jalonne la vie d'un projet, tout en partageant conseil et expertise.

ENGAGEMENT ÉTHIQUE    DIALOGUE    RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.IBERDROLA.FR](http://WWW.IBERDROLA.FR)



Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

**Question d'un participant :** « Que fait Iberdrola depuis 170 ans ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** A l'origine, Iberdrola est un producteur d'électricité, principalement via l'hydroélectricité. Iberdrola est aujourd'hui un énergéticien de rang mondial, spécialisé dans la production, la distribution et la commercialisation d'électricité verte et de gaz naturel.

**Question d'un participant :** « A qui revient les profits ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Iberdrola perçoit une partie des profits ; ce qui lui permet de poursuivre le développement de nouveaux parcs.

Les différentes collectivités territoriales perçoivent également des retombées via la fiscalité :

- Environ 3% pour la Région
- 32% pour le département
- 47% pour la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
- 18% pour la commune

D'autres retombées viennent s'ajouter, notamment pour la commune, au-delà des retombées fiscales.

**Question d'un participant :** « Combien touche la commune ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** En ce qui concerne les retombées fiscales d'un projet éolien, elles proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties).

**Le montant de ces taxes et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées.**

Dans le cadre du projet éolien à l'étude sur la commune, nous pouvons prévoir des retombées annuelles d'environ 100 000€, comprenant les retombées fiscales, les loyers, les conventions de chemins.

**Question d'un participant :** « Les éoliennes représentent un investissement colossal, comment peuvent-elles être rentables ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Le business plan du développement éolien fonctionne ainsi : nous finançons le développement de nouveaux projets éoliens avec les bénéficiaires touchés grâce à une exploitation de nos parcs déjà en fonctionnement. Cela nous permet ainsi d'avoir des parcs rentables au bout d'une dizaine d'années et de pouvoir poursuivre le développement d'autres parcs. Par ailleurs, nous bénéficions de prêt auprès des banques nous permettant ainsi d'engager des plans pour le développement d'autres projets.

### 3.1 Présentation de l'éolien en France

Un second kakémono présentait ensuite le contexte des éoliennes en France et dans la région.

**Mieux comprendre l'éolien**

**Quels sont les objectifs nationaux en matière de développement éolien ? Et régionaux ?**  
 En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, souhaite porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030.  
 Le 21 avril 2020, le gouvernement a publié un décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce décret fixe les objectifs de développement de l'électricité renouvelable en France aux horizons 2023 et 2030.  
 Pour l'éolien terrestre, les objectifs sont :  
 • 24 100 MW en 2023,  
 • Entre 33 200 et 34 700 MW fin 2030  
 Fin 2020, la filière a déjà atteint 73% de ces objectifs.

**EN NOUVELLE-AQUITAINE**  
 5<sup>ème</sup> Région éolienne de France  
 7,2% de parc national éolien en termes de puissance totale installée  
 603 éoliennes en fonctionnement pour une puissance totale de 1 316 MW (Source 2022)  
 41 éoliennes installées en Creuse

**Pourquoi les éoliennes ne tournent-elles pas tout le temps ?**  
 Les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps (source ADEME). Les temps d'arrêt pouvant s'expliquer par :  
 • Des vitesses de vent insuffisantes (inférieures à 10km/h)  
 • Des vitesses de vent trop importantes (supérieures à 90km/h) et nécessitant un arrêt pour raison de sécurité  
 • Des opérations de maintenances curatives ou préventives  
 • Des bridages (arrêts programmés) pour des raisons écologiques ou acoustiques

**A quoi sert le mât de mesure ?**  
 Le mât de mesure, utilisé dans l'étude des vents, permet de mesurer l'orientation et la vitesse des vents au moyen de girouettes et d'anémomètres placés à différentes hauteurs.  
 Des microsonnettes installés sur le mât, en altitude, permettent de compléter l'étude écologique, en enregistrant l'activité des chiroptères (chauves-souris) classés à hauts altitudes, de manière à connaître précisément l'ensemble des espèces fréquentant le site d'étude. Sur le projet de Champagnonnet, un LIDAR est également mis en place. Il s'agit d'un boîtier qui permet, par l'envoi d'un faisceau lumineux invisible par l'homme, de déterminer la vitesse du vent à différentes altitudes. Le LIDAR mesure la vitesse du vent jusqu'à 200m d'altitude, et permet ainsi de compléter les données du mât de mesure.

**L'éolien est-il plus ou moins cher que le nucléaire ?**  
 En termes de coût de production, le comparatif est le suivant :  
 • Electricité via les réacteurs nucléaires EPR – 110 € / MWh  
 • Electricité via les éoliennes (à la suite des derniers appels d'offres) – 63 € / MWh en moyenne  
 Malgré un coût de production plus élevé, l'électricité nucléaire est souvent vendue moins chère aux consommateurs que l'électricité éolienne car son prix intègre pas l'ensemble des coûts générés, dont les opérations de démantèlement et le traitement des déchets radioactifs. Dans le cas de l'électricité éolienne, tous les coûts sont inclus dans le prix de vente final.

**Quelles sont les retombées pour la commune ?**  
 Un parc éolien engendre différents types de retombées pour une commune :  
 • Des retombées fiscales pour les collectivités territoriales  
 • Des indemnités communales pour l'utilisation des voiries  
 • Un loyer annuel pour la location des terrains  
 • Des mesures compensatoires, obligatoires et définies par le code de l'environnement, pour compenser les éventuels impacts notables, directs ou indirects, du projet sur l'environnement  
 • Des mesures d'accompagnement, volontaires de la part du développeur. Elles apportent un soutien à des actions liées à des plans de biodiversité, de sensibilisation à la protection de l'environnement, des projets liés au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique locale et à l'amélioration du cadre de vie des habitants



Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

**Question d'un participant :** « Quelle est la profondeur des forages ? »

**Réponse d'Iberdrola Renewables France :** La profondeur des forages, pour la fondation de l'éolienne, est comprise entre 2 et 4 mètres, selon la nature des sols.

**Question d'un participant :** « Quel est l'impact des travaux (vibrations) sur la stabilité du terrain ? »

**Réponse d'Iberdrola Renewables France :** Lorsque l'implantation des éoliennes est finalisée et avant le démarrage des travaux, une étude géotechnique est lancée.

Cette étude permet de déterminer avec précision toutes les caractéristiques du sol et ce, sur plusieurs profondeurs. Il s'agit d'analyser les caractéristiques physiques, notamment : portance du sol, amortissement. Ces données sont prises en compte dans le dimensionnement des ouvrages (routes, fondations, plateformes).

Au résultat de cette étude, les ouvrages (chemins et plateformes) sont dimensionnés pour supporter le transport des équipements et les éoliennes. Si cela est nécessaire, les chemins seront élargis et renforcés.

Nous cherchons la stabilité des ouvrages en priorité, afin d'assurer la pérennité des infrastructures. Durant les travaux, des essais et des contrôles de stabilité et de compaction sont menés. Ainsi, l'utilisation des engins de chantier est affectée à cet effet et un plan de prévention des risques est mis en place.

S'il existe des ouvrages à proximité du chantier, ils sont pris en compte dans les études, durant les travaux et dans les plans de prévention du chantier.

Concernant l'éolienne, une analyse précise (étude dynamique) est réalisée avec des forages jusqu'à 200 m autour de la plateforme. Il est en effet indispensable que l'ensemble de la structure de l'éolienne ne vibre pas, car cela endommagerait prématurément les équipements. Aussi l'ouvrage (éolienne et socle) est donc dimensionné pour amortir les contraintes du vent et pour qu'aucune vibration n'apparaisse.

**Question d'un participant :** « Pourquoi les éoliennes ne peuvent-elles pas fonctionner au-dessus de 90 Km/h de vent ? »

**Réponse d'Iberdrola Renewables France :** Les éoliennes fonctionnent pour des vents allant d'environ 10 à 90 km/h.

Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements et minimiser leur usure. Ces

arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an.

**Question d'un participant :** « La chaleur peut-elle entraver le bon fonctionnement d'une éolienne ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Le choix d'une éolienne est fait sur la base de l'analyse de l'historique des températures dans une zone géographique donnée. A partir de ces caractéristiques, un modèle de machine est sélectionné pour la plage de température correspondante. En zone polaire les machines seront adaptées avec des systèmes d'isolation et de chauffage et, en zone tropicale avec des systèmes de refroidissement.

Pour exemple les contraintes climatiques de la machine Nordex N117 sont les suivantes (extrait de la fiche technique) :

« La tour, la nacelle, le rotor avec les pales sont certifiés en accord avec les normes nationale et internationale.

- Pour des températures NCV (Normal Climate Version) :
  - Les températures de fonctionnement extrêmes sont de -20 °C à +50 °C
  - Les températures de fonctionnement nominal sont de -10 °C à +40 °C
  - La température d'arrêt est à -10 °C et de redémarrage à -8 °C

En option, la turbine standard peut être configurée de manière à produire à des températures ambiantes de -20°C avec un redémarrage de la turbine à -18 °C. ».

Il existe aussi des versions CCV (Cold Climate Version) qui supportent des températures extrêmes (-40 °C...+50 °C).

**Question d'un participant :** « Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 25 ou 30 ans selon les constructeurs et avec une bonne maintenance du parc. Une fois cette durée écoulée, deux options sont possibles :

- **Le démantèlement** (enlèvement des machines et de la totalité des fondations) : si le site n'est plus utilisé pour l'exploitation du potentiel éolien, les éoliennes du projet sont démontées et le terrain restitué à son état initial. Les propriétaires fonciers des parcelles accueillant les éoliennes et la collectivité sont à ce titre informés sur les conditions du démantèlement.
- **Le repowering** : le remplacement du parc par des éoliennes identiques ou de nouvelles générations, après réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité.

En cas de modification substantielle, la seconde option n'est envisageable qu'après une nouvelle autorisation du préfet. Il est à noter également qu'avec le temps et les évolutions technologiques, les éoliennes seront probablement différentes de celles que nous connaissons actuellement.

**Question d'un participant :** « Où est l'amélioration du cadre de vie des habitants suite à l'installation d'éolienne ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Des mesures d'accompagnement, volontaires de la part du développeur sont mises en place à la charge d'Iberdrola, et définies en concertation avec les élus et habitants. Ces mesures apportent un soutien à des actions liées à des plans de biodiversité, de sensibilisation à la protection de l'environnement, des projets liés au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique locale et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ces mesures, inhérentes au parc éolien, visent ainsi à permettre le développement de projets locaux, et donc contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

### 3.2 Les étapes de développement d'un projet éolien

Un troisième kakémono présentait les différentes étapes de développement d'un projet éolien.



**1 Identification du site (6 à 12 mois)**

- Identification des zones favorables et des capacités de raccordement
- Contact avec les élus, les propriétaires et exploitants agricoles

**2 La conception du projet (18 à 24 mois)**

- Réalisation des études : environnementale, paysagère, acoustique et des vents
- Elaboration des études techniques et choix des équipements
- Analyse des impacts
- Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale

**3 L'instruction du dossier (2 ans minimum)**

- Défini de la demande d'autorisation environnementale à la Préfecture
- Consultation des services instructeurs de l'Etat et de la CDNPS (Commission départementale nature, sites et paysages)
- Organisation d'une enquête publique
- Obtention de l'autorisation environnementale et du permis de construire

**4 La phase chantier (18 à 24 mois)**

- Contractualisation avec les propriétaires et exploitants
- Génie civil
- Négociation du contrat de vente d'électricité
- Demande de raccordement au réseau électrique

**5 L'exploitation du parc (25 à 30 ans)**

- Production d'énergie renouvelable
- Maintenance via des inspections régulières
- Contrôles réguliers de conformité via des études et mesures

**6 Le démantèlement ou le rééquipement (12 à 24 mois)**

- Démontage des machines et remise en état du site
- Recyclage des matériaux
- Réalisation d'étude pour un rééquipement du parc (optionnel)

#### ZOOM SUR LE DÉMANTÈLEMENT

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont cadrées par la loi française, qui impose :

**LE DÉMONTAGE** des éoliennes, des postes et des câbles électriques

**L'EXCAVATION** complète des fondations (jusqu'à la base de leur squelette), à l'exception des éventuels poutres

**LA REMISE EN ETAT** du site, c'est-à-dire le récoffrement des aires de grutage et des chemins d'accès

**LA REUTILISATION, LE RECYCLAGE, LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION** des déchets conformément et de façon réglementaire. Les filières sont autorisées à cet effet.

**EN TERMES DE FINANCEMENT :**

**A LA CHARGE** de l'exploitant du parc éolien

**50 000€/éoliennes** de puissance inférieure ou égale à 2MW,

**25 000€ par MW supplémentaire** pour toute éolienne de puissance supérieure à 2MW.

**MISE SOUS SEQUESTRE** du montant par le Préfet pour utilisation en cas de défaillance de l'exploitant

**ARRET** pour un parc de 3 éoliennes de 3,3 MW de puissance par éolienne. La provision est de 87 500€ par éolienne soit 262 500€ pour le parc (50 000 + 25 000 \* (3,3-2)) = 87 500€.

Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

**Question d'un participant :** « Qui prend la décision finale du projet ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Le préfet est celui-ci qui prend la décision finale sur le projet. Pour prendre sa décision, il s'appuie sur différents avis techniques fournis par des services. Ces services imposent une méthodologie très règlementée pour la réalisation de l'ensemble des études et peuvent si nécessaire demander au porteur de projet d'apporter des compléments d'information sur certains aspects techniques du projet ou études réalisées pour s'assurer que tous les enjeux sont pris en compte. Sur la base de l'instruction du dossier et des avis rendus par les différentes instances consultées, le préfet rend les décisions d'autorisation ou de refus.

**Question d'un participant :** « A la charge de qui est le démantèlement ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Le démantèlement est à la charge de la société propriétaire du parc éolien, ici Iberdrola. Le démantèlement est régi par l'article R. 515-101 du code de l'environnement qui prévoit la constitution de garanties financières subordonnant la mise en service industrielle d'une installation de production d'électricité, utilisant l'énergie mécanique du vent. Cette garantie vise à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation.

### 3.3 Le projet éolien de Saint-Pardoux-Morterolles

Une première affiche présentait les premiers éléments prévisionnels du projet. Le projet dans sa version finalisée.

**IBERDROLA**

## Le projet éolien de Champalounat

### PRÉSENTATION DU PROJET

Depuis 2016, Iberdrola Renouvelables France étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles.

Une première identification du site a été faite en 2016, puis des échanges avec les élus ont eu lieu en 2017 et 2018 pour étudier l'opportunité et la faisabilité du projet.

Depuis 2019, le projet est en phase de développement avec la réalisation des différentes études de faisabilité.

#### LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET

**IBERDROLA RENOUVELABLES**  
Projet au Sud de Saint-Pardoux-Morterolles  
Légende  
Niveau d'étude : 1/4 d'étude  
Date : 07/06/2022

#### LES CHIFFRES CLÉS

- 4 Adresses de potentiel
- 150 M de hauteur en haut de mâts
- 33 GWh de production d'électricité renouvelable les heures de pointe (en fonction du nombre d'adresses)
- 7 000 heures annuelles les heures de pointe (en fonction du nombre d'adresses)
- 3,6 MW de puissance par adresse

#### LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET\*

- 2016** : Identification du site et rencontre avec Le Maire
- 2017** : Echanges réguliers avec la communes
- 2018** : Délibération favorable du Conseil Municipal
- 2019** : Lancement de l'étude écologique par Encis ; Signature d'une convention de réservation foncière avec l'ONF
- 2021** : Installation du mât de mesure (étude des vents) ; Lancement d'une étude sur l'avifaune par BiodivWind ; Réalisation de l'étude acoustique
- 2022** : Pose du LIDAR (étude des vents) ; Lancement des études d'impact (réalisées après les états initiaux)
- 2024** : Dépôt du dossier en Préfecture ; Instruction du projet ; Enquête publique ; Décision préfectorale
- 2025-2026** : Construction du parc et mise en service

**POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR](http://WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR)**

**demopolis**  
concertation

\* calendrier prévisionnel soumis aux éventuelles évolutions techniques du projet



Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

**Question d'un participant :** « Où seront implantées les éoliennes ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** L'implantation définitive n'est pas connue à ce jour et le sera d'ici la fin de l'année 2022, suite aux résultats des états initiaux des études.

L'implantation d'éoliennes est issue d'un travail cartographique en amont des premières prises de contact sur le terrain, de manière à s'assurer au préalable qu'un projet est théoriquement envisageable (voir carte ci-dessus). Cette zone est nommée ZIP (Zone d'Implantation Potentielle)

La ZIP est définie sur la prise en compte des premières contraintes suivantes :

- Un éloignement aux habitations et zones à usage d'habitation de 500 mètres ;
- Un éloignement de 500 mètres aux périmètres de protection en lien avec le patrimoine (Monuments Historiques par exemple) ;
- L'absence de zonages réglementaires au titre de l'environnement (Natura 2000 par exemple) ;
- L'absence de servitudes radioélectriques d'ordre civil ou militaire ;
- Une ressource suffisante en vent, basée généralement à ce stade sur les atlas météo publics.
- Cela ne présume bien entendu en rien d'éventuelles autres contraintes qui pourront être identifiées lors des études de faisabilité technique et autres expertises de terrain.

**Question d'un participant :** « Y aura-t-il des restrictions sur la chasse ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Non aucune, excepté la zone clôturée autour de l'éolienne.

**Question d'un participant :** « Est-ce que le projet impactera l'accès des chemins de randonnées et des quads ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France :** Afin d'acheminer les matériaux, nous essayons d'utiliser le plus possible les routes et chemins d'accès existants. Il est cependant possible aussi que les chemins existants ne soient pas adaptés à l'acheminement du matériel. Dans ce cas, nous envisageons alors l'optimisation des chemins existants (renforcement ou élargissement). L'utilisation de ces chemins est clairement définie dans une convention d'utilisation des chemins entre Iberdrola et la mairie. Enfin, l'entretien et la remise en état des chemins une fois le chantier terminé sera à la charge d'Iberdrola.

### **3.4 Les études**

2 affiches étaient dédiées à la présentation des études suivantes :

- Des vents
- Acoustique
- Paysagère

- Ecologique



**IBERDROLA**  
**Le projet éolien de Champalounat**  
**LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ**

**L'ÉTUDE DES VENTS**

**OBJECTIF :**

- > Mesurer l'orientation et la vitesse des vents
- > Définir le type d'éoliennes à installer

**MÉTHODOLOGIE :**

1. Installation d'un mât de mesure (avril 2021)
2. Pose d'un LiDAR (juillet 2022)
3. Analyse des résultats
4. Identification des modèles de machines adaptés au territoire

**CALENDRIER :**

D'avril 2021 à fin 2022

**RÉSULTATS :**

- > Vitesse de vents moyenne de 6.75 m/s soit 24,3 km/h
- > Direction principale de vent : Sud Ouest



**L'ÉTUDE ACOUSTIQUE**  
(EREA INGENIERIE)

**OBJECTIF :**

- > Mesurer le bruit résiduel de la zone d'étude du projet
- > Modéliser le bruit généré par le futur parc éolien
- > Assurer la conformité des machines à la réglementation

**MÉTHODOLOGIE :**

1. Pose de sonomètres (micros) pour mesurer le bruit résiduel (situation actuelle)
2. Modélisation de l'impact acoustique du parc (bruit ambiant futur)
3. Calcul des émergences \*
4. Optimisation du parc (proposition de plan de bridage)
5. Campagne de vérification (une fois le parc construit)

\*La réglementation impose que le niveau sonore avec le parc éolien ne doit pas dépasser l'ancien niveau sonore (sans le parc) de 5 dB le jour et 3 dB la nuit.

**CALENDRIER :**  
Du 11 au 26 octobre 2021

**RÉSULTATS :**

- > 8 points de mesures



POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR](http://WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR)



Pour chacune d'entre elles, l'assemblée pouvait s'informer sur les modalités de réalisation des études, ainsi que les premiers résultats collectés par les bureaux d'études spécialisés.



## Le projet éolien de Champalounat

### LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ

#### L'ÉTUDE PAYSAGÈRE (ENCIS ENVIRONNEMENT)

##### OBJECTIF :

- > Déterminer les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire.
- > Préconiser des implantations d'éoliennes préservant la cohérence paysagère

##### MÉTHODOLOGIE :

1. Recensement des éléments patrimoniaux et touristiques importants
2. Classement des éléments selon leurs enjeux et analyse des structures du paysage
3. Réalisation de photomontages
4. Préconisations de trames d'implantation

##### CALENDRIER :

Février 2019 à fin 2022

##### RÉSULTATS :

- > Une trentaine de points de vue identifiés pour les photomontages dans un rayon de 20 km

#### L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE (ENCIS ENVIRONNEMENT)

##### OBJECTIF :

- > Etudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales
- > Identifier les impacts potentiels d'un parc éolien sur la flore environnante, la faune terrestre, l'avifaune (les oiseaux) et les chiroptères (les chauves-souris)

##### MÉTHODOLOGIE :

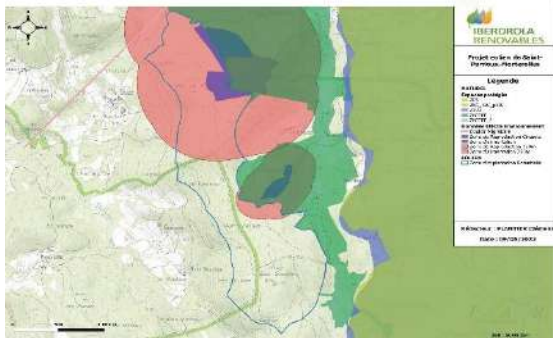
1. Etude bibliographique du contexte environnemental local
2. Sorties écologiques sur site, par des experts
3. Réalisation de l'état initial de la zone
4. Définition des impacts
5. Préconisations d'actions et de mesures dans le cadre de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
6. Contrôles réguliers une fois le parc en service

##### CALENDRIER :

Février 2019 à fin 2022

##### RÉSULTATS :

- > Présence de l'axe migratoire de la Grue cendrée et du Milan royal au nord de la zone d'étude. Emprise de 1000 m maximum pour l'implantation des éoliennes ou trouée de 800 m
- > Potentielle zone de nidification du Circaète Jean Leblanc → Mise en place d'une zone tampon de 750 m (si zone de reproduction) ou de 250 m (si zone d'alimentation)
- > 15 à 21 espèces de chiroptères identifiées à enjeux élevés à forts
- > Des espèces animales terrestres (mammifères, reptiles, amphibiens, etc.) aux enjeux faibles à modérés
- > Diversité floristique notable (170 espèces végétales, dont 5 plantes patrimoniales)



POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR](http://WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR)



Les questions posées autour de cette thématique étaient les suivantes :

**Question d'un participant :** « Pourquoi les éoliennes ne peuvent-elles pas être implantées partout ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France** : La zone d'étude est appelée ZIP (Zone d'Implantation Potentielle). Elle est issue d'un travail cartographique en amont des premières prises de contact sur le terrain, de manière à s'assurer au préalable qu'un projet est théoriquement envisageable.

La ZIP est définie sur la prise en compte des premières contraintes suivantes :

- Un éloignement aux habitations et zones à usage d'habitation de 500 mètres ;
- Un éloignement de 500 mètres aux périmètres de protection en lien avec le patrimoine (Monuments Historiques par exemple) ;
- L'absence de zonages réglementaires au titre de l'environnement (Natura 2000 par exemple) ;
- L'absence de servitudes radioélectriques d'ordre civil ou militaire ;
- Une ressource suffisante en vent, basée en amont des études sur les atlas météo publics.

Cela ne présume bien entendu en rien d'éventuelles autres contraintes qui pourront être identifiées lors des études de faisabilité technique et autres expertises de terrain, telles que la présence d'espèces protégées, de faisceaux hertziens, etc.

**Question d'un participant** : « Quand aurons-nous les résultats des études environnementales ? »

**Réponse d'Iberdrola Renouvelables France** : L'étude écologique a été lancée en février 2019 et doit couvrir l'ensemble d'un cycle écologique. Les résultats vous seront ainsi communiqués d'ici la fin de l'année 2022.

### 3.5 La démarche d'information et ses modalités

Une affiche avait pour objectif de présenter la démarche d'information et ses modalités de mise en œuvre.



 IBERDROLA

## Le projet éolien de Champalounat

LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION



 **OBJECTIFS :**

- › Vous **informer** des avancées du projet
- › Répondre à vos questions et échanger régulièrement avec les habitants de Saint-Pardoux-Morterolles
- › Vous permettre de **contribuer au projet et à son développement**

 **LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :**

- › **Octobre 2022** : Distribution d'une lettre d'information sur la commune
- › **Novembre 2022** : Atelier de concertation : Participer aux réflexions sur le projet
- › **Janvier 2023** : Distribution d'une lettre d'information et forum d'information n°2

 **UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE POUR :**

- › Suivre les **actualités** et l'avancement du projet
- › S'**informer en continu** sur l'éolien
- › Suivre la **démarche de concertation** et ses rendez-vous
- › Participer au projet en ligne

POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR](http://WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR)





### 3.6 Vos propositions pour la suite de la démarche et du projet

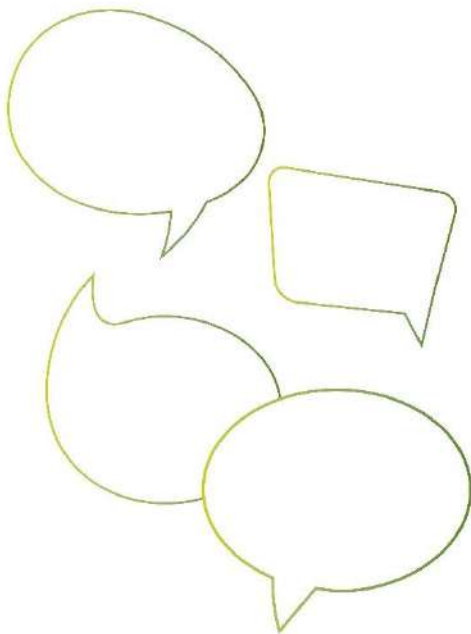


## Le projet éolien de Champalounat

AVOUS LA PAROLE !



Quels sujets/ thématiques souhaitez-vous aborder lors des prochains rendez-vous de concertation ?



Quelles sont vos idées et propositions pour la suite de la concertation et l'information ?



POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR](http://WWW.PROJETEOLIEN-DE-CHAMPALOUNAT.FR)



**Les participants ont émis les propositions suivantes :**

- Avoir des retombées plus directes pour les habitants, comme une réduction de la facture d'électricité ;
- Avoir des photomontages ;
- Pour que les informations soient plus vivantes, avoir des vidéos ou plus d'images aurait été intéressant.

**Les participants ont émis les points de vigilance suivants :**

- « J'ai l'impression que le projet est déjà acté. »
- « Je n'ai pas eu le sentiment d'avoir été concerté assez tôt. »
- « J'aurais aimé avoir plus d'informations sur les études environnementales.»
- « La distance des 500m aux habitations me semble trop faible. »
- « L'affiche sur les études n'est pas assez explicite, la synthèse est bien mais aurait pu être plus vivante. »
- « Concernant les raccordements, on ne sait pas ce qu'il en sera. »

## 4. Les prochaines étapes

### **Atelier de concertation n°1**

Un premier atelier vous sera proposé afin de lancer les réflexions sur le projet avec les habitants de la commune Saint-Pardoux-Mortierolles. Cette session se déroulera au mois de novembre 2022. Nous reviendrons ainsi ultérieurement vers vous pour vous informer de la date et de l'horaire. :

Vous aurez aussi la possibilité de vous y inscrire directement sur le site Internet du projet :

[www.projeteolien-de-champalounat.fr](http://www.projeteolien-de-champalounat.fr) - Rubrique « S'inscrire aux rencontres »

### **Pourquoi y participer ?**

- Pour se tenir informé de l'avancement du projet ;
- Pour poursuivre les échanges avec les équipes d'Iberdrola Renouvelables France
- Pour travailler sur l'étude paysagère et autour des mesures d'accompagnement et projets locaux ;

## 5. Contacts

Demopolis concertation

Mael JANIN

Tel : 07 85 63 85 60

Mail : [mael.janin@demopolis-concertation.fr](mailto:mael.janin@demopolis-concertation.fr)

### **Iberdrola**

Frédéric FRABIER

Mail : [frabier@iberdrola.fr](mailto:frabier@iberdrola.fr)

Tel : 06 28 40 09 23

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :

**[www.projeteolien-de-champalounat.fr](http://www.projeteolien-de-champalounat.fr)**